

Réf. MP

Crissier, le 27 mars 2020

## **Organisation de l'enseignement à distance dans notre établissement**

Madame, Monsieur, chers parents,

Depuis l'annonce de la fermeture des écoles le 13 mars 2020 en raison de l'épidémie due au Covid-19, nous avons toutes et tous fait face à une situation exceptionnelle, difficile à vivre. Nous avons dû nous réorganiser, tant dans notre vie privée que professionnelle et apprendre à vivre avec l'angoisse et l'incertitude du lendemain.

Dans ce bouleversement, l'école, même à distance, demeure. Elle doit certes se réinventer, tester de nouvelles manières de communiquer et de travailler. Plus que jamais, elle compte sur votre collaboration.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience dans la mise en place d'un enseignement à distance stabilisé et autant que possible harmonisé.

La Cheffe de département a décidé de réglementer l'enseignement à distance à travers la [décision n°166](#). Cette décision est valable du 24 mars au 19 avril, et pourrait être prolongée selon l'évolution de la situation sanitaire.

En résumé, il a été décidé officiellement que :

- dans l'enseignement à distance, il n'y a pas d'évaluations avec des notes, mais seulement des auto-évaluations ou des tests formatifs ;
- toutes les épreuves cantonales de référence (ECR) sont annulées ;
- il peut y avoir moins de notes que le minimum prévu dans le Cadre général de l'évaluation (CGE) ;
- les décisions d'orientation et de promotion se basent sur les moyennes obtenues lors de l'enseignement à l'école, elles ne prennent pas en compte les travaux effectués à distance ;
- les conditions des cas limites sont assouplies et les circonstances particulières s'appliquent au cas par cas ;
- aucune décision n'est prise pour les examens de fin de 11<sup>e</sup>, pour le moment il faut partir du principe que les examens ont lieu, éventuellement adaptés ou repoussés.
- les dates des vacances sont en principe maintenues.

Les enseignant.e.s ont reçu des consignes précises pour adapter et harmoniser les activités à réaliser (surtout de la consolidation) et respecter un temps de travail hebdomadaire limité pour les élèves.

Dès le 30 mars, pour les 7P à 11S, le travail à réaliser sera placé progressivement sur le site de l'établissement [www.epscrissier.ch](http://www.epscrissier.ch) à l'aide du calendrier TeamUp.

Pour les autres degrés, cela se fera au fur et à mesure, selon les besoins.

Des activités génériques cantonales seront également disponibles au même endroit, ainsi que les moyens d'enseignement romands romands (MER) :

<https://www.plandetudes.ch/web/guest/AFj2u4rD5>

Si votre enfant devait rencontrer des difficultés particulières, n'hésitez pas à contacter l'enseignant.e de la discipline et/ou son maître ou sa maîtresse de classe.

Les ressources de l'école sont toujours présentes : enseignant.e d'appui, enseignant.e de CIF, enseignante spécialisée, service PPLS, accompagnement, etc. Seule l'infirmière n'est pas disponible actuellement, étant mobilisée dans la lutte contre le Covid-19. Vous trouverez toutes les informations à jour sur le site de l'établissement dans la rubrique [Soutien aux élèves et familles](#).

Espérant que ces informations vous seront utiles, le Conseil de direction et tous les professionnel-le-s de l'établissement se joignent à moi pour former nos meilleurs vœux de santé pour vous et vos proches.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Mireille Perrin  
Directrice